

## Un·e étudiant·e sur deux paie des frais d'inscription en Europe

### Résumé :

En Europe, environ un·e étudiant·e sur deux doit s'acquitter de frais supérieurs à 100 euros pour suivre une formation au niveau licence. Cependant, selon le système d'enseignement supérieur, ces frais peuvent être inexistantes, s'appliquer à l'ensemble des étudiant·es ou concerner seulement une partie d'entre eux·elles. Il existe également des disparités quant au montant des frais d'inscription, ceux-ci étant de 238 euros PPA pour l'étudiant·e européen·ne médian·e mais atteignant plus de 4 000 par an dans certains pays anglo-saxons. Pour faire face à ces coûts, les Etats ont mis en place des bourses dont le montant médian s'élève à 2 253 euros PPA par an. Si l'enseignement supérieur représente un coût pour les étudiant·es, celui-ci pourra être progressivement amorti grâce à une meilleure insertion sur le marché du travail et des rémunérations plus élevées.

*La rentrée universitaire 2018/19 est marquée par l'importante augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·es non-européen·nes. Pour autant, les frais pour les ressortissants nationaux n'ont pas bougé. Quel est le niveau des frais universitaires en Europe ? Quel est celui des bourses sur critères sociaux permettant de faire face au coût de la vie ? Enfin, quel est le rendement des études supérieures ?*

L'enseignement supérieur est un ingrédient essentiel pour le bien-être des populations et la croissance des économies avancées. Chaque pays cherche à assurer un financement soutenable permettant un enseignement (et de la recherche) de haute qualité tout en limitant l'effort financier consenti par les étudiant·es. À ce titre, les frais - c'est-à-dire toutes les dépenses exigées de l'étudiant·e par les établissements d'enseignement supérieur (frais d'enregistrement, frais de scolarité, frais de remise de diplôme, frais administratifs, etc.) - constituent la première source de contribution des étudiant·es au financement de l'enseignement supérieur. Les bourses représentent quant à elles la principale forme d'aide financière pour les étudiant·es. Afin d'apprécier le coût de l'enseignement supérieur, il est aussi nécessaire d'analyser son rendement économique, c'est à dire les bénéfices en termes de salaires ou d'emploi dont bénéficient les étudiant·es du supérieur. En effet, un système engendrant des rendements importants peut plus facilement justifier des coûts élevés, car ces derniers seront amortis par le surplus de salaire perçu grâce aux gains dus à l'enseignement supérieur.

## 1. Un étudiant-e sur deux paie des frais d'inscription en étude supérieure en Europe

En Europe, un peu plus d'un-e étudiant-e du premier cycle (niveau licence ou équivalent) à plein temps sur deux payait des frais annuels supérieurs à 100 euros dans son pays d'origine au cours de l'année scolaire 2017/18 (graphique 1).<sup>1</sup>

Il est possible de classer les 37 systèmes d'enseignement supérieur étudiés<sup>2</sup> en 3 groupes, selon la politique de frais :

- *Les pays qui n'ont aucun frais (ou ont des frais inférieurs à 100 euros) :* huit systèmes n'ont absolument aucun frais pour les étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps (Chypre, Danemark, Écosse, Finlande, Grèce, Malte, Norvège, et Suède), et quatre pays ne font payer des frais supérieurs à 100 euros qu'aux étudiant-es ne progressant pas à un rythme "normal"<sup>3</sup> (6 Länder allemands, Autriche, Pologne, et Slovénie). En Estonie, seul-es les étudiant-es ne progressant pas à un rythme normal ou étudiant dans une langue étrangère sont soumis-es à des frais, soit 13,8% des étudiant-es du premier cycle.
- *Les pays où seule une partie des étudiant-es paie des frais de scolarité :* il s'agit de 13 systèmes d'enseignement où le pourcentage d'étudiant-es soumis à des frais varie de 12% (Autriche) à 93% (Bulgarie). Avec 67,5% d'étudiant-es payant des frais, la France se situe dans ce groupe et se positionne au-dessus de la médiane européenne (56%).<sup>4</sup>
- *Les pays pour lesquels tou-te-s les étudiant-es nationaux-ales du premier cycle paient des frais :* 11 systèmes d'enseignement supérieur sont concernés (Angleterre, Belgique Communautés Flamande et Germanique, Irlande du Nord, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays de Galle, Pays-Bas, Portugal, et Suisse).

---

<sup>1</sup> Cette statistique ne concerne que les établissements publics ou privés subventionnés et exclut donc les institutions du supérieur entièrement privées, ce qui rend la comparaison directe entre pays délicate. Voir <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=RENRL#> pour la ventilation par type d'institutions du supérieur dans les pays de l'OCDE.

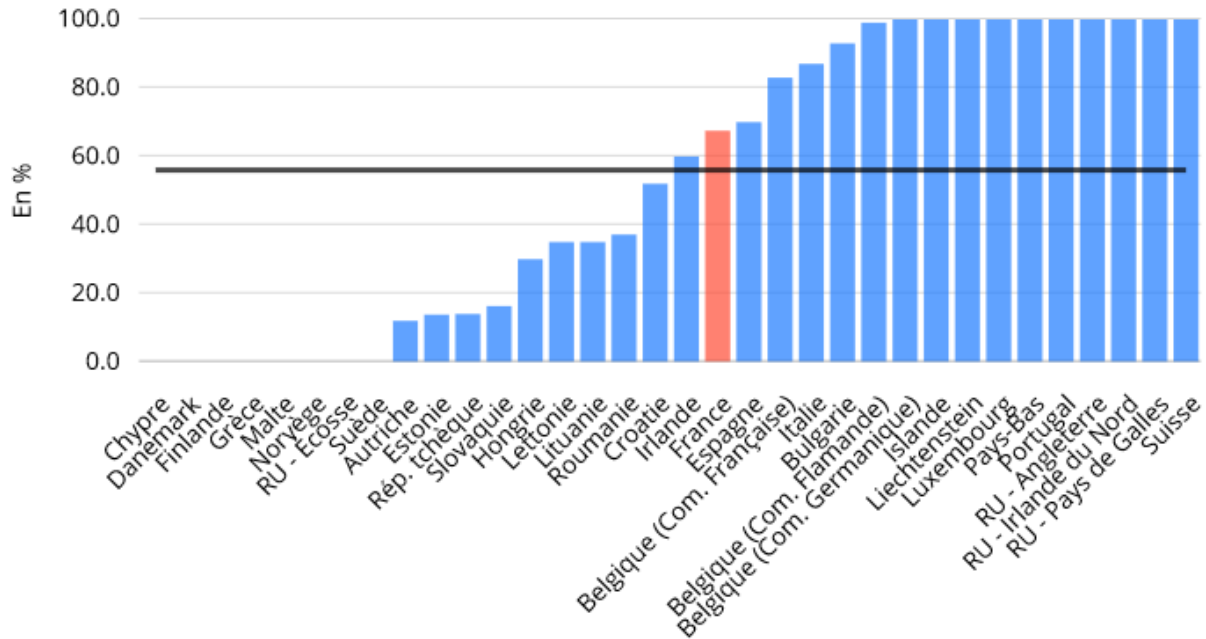
<sup>2</sup> Les 37 systèmes étudiés correspondent aux 28 pays de l'Union Européenne (3 systèmes pour la Belgique, un pour chaque communauté linguistique (flamande, française, et germanique) et 4 systèmes pour le Royaume-Uni, un pour chacun de ses pays (Angleterre, Écosse, Irlande du Nord, et Pays de Galles)) et les quatre pays de l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, et Suisse).

<sup>3</sup> Dans la plupart des pays une progression "normale" dans les études du premier cycle correspond à l'obtention de 60 crédits ECTS par an (voir le rapport [Eurydice](#) p.33).

<sup>4</sup> Dans le cas de la France, les données sont pour l'année 2016/17 et elles comprennent tou-te-s les étudiant-es du supérieur (cycle court, premier cycle et deuxième cycle) et non uniquement ceux et celles du premier cycle.

Graphique 1 : La majorité des étudiant-es européen-nes paient des frais

Part des étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps payant des frais supérieurs à 100 euros en 2017/18



Notes : La droite noire représente la médiane. Ce graphique représente la part d'étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps dans les universités publiques ou privées subventionnées payant des frais supérieurs à 100 euros annuels en 2017/18. La statistique correspond à l'année 2016/17 pour les pays suivants : Belgique (Communauté Française), Espagne, France, Irlande, et Italie. La statistique comprend aussi les étudiant-es du deuxième cycle pour les pays suivants : Belgique (Communauté Française), France, Hongrie, Italie, Lituanie, République tchèque, et Slovaquie. Les données sont manquantes pour les pays suivants : Allemagne, Pologne, et Slovénie.

Lecture : En France, 67,5% des étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps paient des frais en 2017/18.

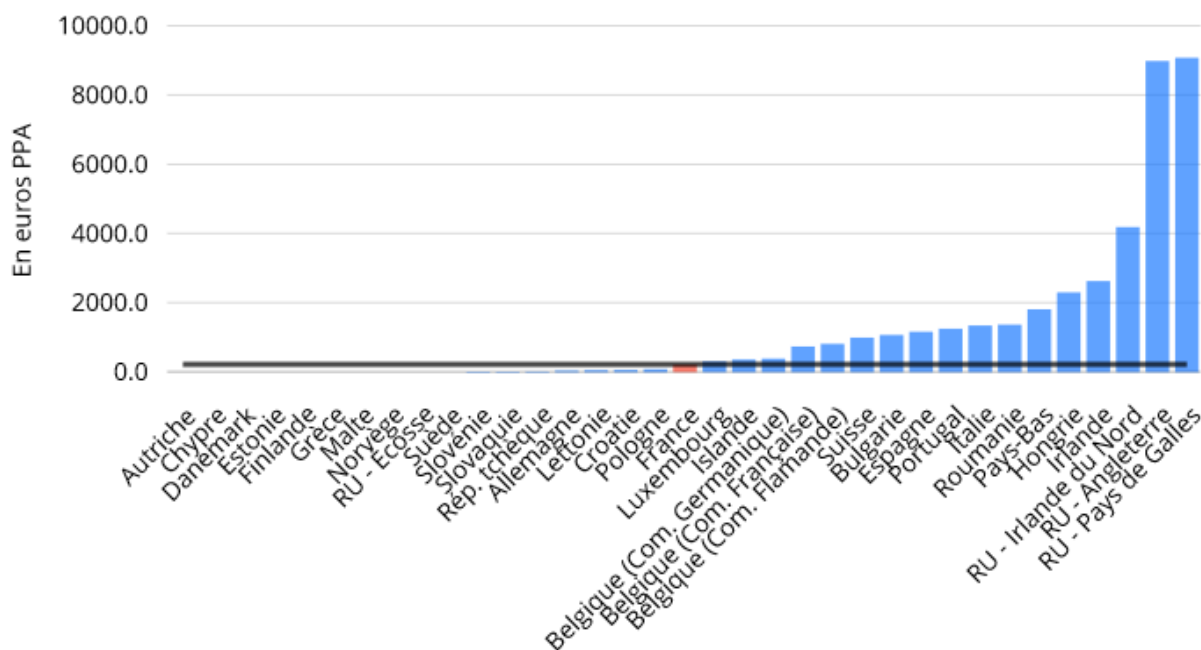
Source : Commission européenne/EACEA/Eurydice, *Frais et systèmes nationaux dans l'enseignement supérieur en Europe - 2018/2019*.

Les montants des frais en 2018/19 variaient entre 0 euro et plus de 9 000 euros PPA au sein des pays européens (graphique 2). Parmi les 26 systèmes d'enseignement supérieur facturant des frais pour les étudiant-es progressant à un rythme normal, sept ont des frais situés entre 1 et 100 euros PPA (Allemagne, Croatie, Lettonie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, et Slovénie). Les pays anglo-saxons (à l'exception notable de l'Écosse) ont les frais d'inscription les plus importants avec des montants qui s'élevaient à plus (voir beaucoup plus) de 4 000 euros PPA (Angleterre, Irlande, Irlande du Nord, et Pays de

Galles). Le montant le plus courant en France, 238 euros PPA, se situe exactement au niveau de la médiane européenne.<sup>5</sup>

*Graphique 2 : Le montant des frais varie fortement entre pays*

*Montant des frais le plus courant pour les étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps progressant à un rythme normal, en euros PPA, en 2018/19*



*Notes : La droite noire représente la médiane. Ce graphique représente le montant des frais le plus courant pour les étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps progressant à un rythme normal dans les universités publiques ou privées subventionnées, en euros PPA, en 2018/19. N'est représenté que le montant des frais le plus courant. Bien sûr, dans la plupart des pays les montants minimum et maximum peuvent être très différents de celui le plus courant. Voir les fiches pays du rapport Eurydice pour plus de détails. La statistique correspond à l'année 2017/18 pour les pays suivants : Autriche; 2016/17: Angleterre, Italie. Les données sont manquantes pour les pays suivants : Lituanie et Liechtenstein. Pour l'Allemagne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, la statistique correspond à la moyenne entre les montants minimum et maximum de frais (la différence étant faible). Pour la Croatie et la Lettonie, la somme de 50,5 euros (avant ajustement en PPA) est utilisée car la seule information que nous possédons est que le montant le plus courant se situe entre 1 et 100 euros (voir Figure 2 du rapport Eurydice). Pour la Bulgarie, la somme de 550,5 euros (avant ajustement en PPA) est utilisée sachant que le montant le plus courant se situe entre 101 et 1 000 euros (voir Figure 2 du rapport Eurydice).*

*Lecture : En France, le montant le plus courant des frais annuels pour les étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps progressant à un rythme normal est de 238 euros PPA en 2018/19.*

*Sources : Commission européenne/EACEA/Eurydice (2018), Frais et systèmes nationaux dans l'enseignement supérieur en Europe - 2018/2019 Luxembourg: Publications Office of the European Union. Eurostat [prc\_ppp\_ind], consulté le 29/08/2019.*

<sup>5</sup> Comparer ces montants est délicat pour plusieurs raisons : (1) ne sont représentés sur la figure que les frais les plus courants ; (2) certains pays (en particulier au Royaume-Uni) ont en place des systèmes de prêts étudiant-es avec des modalités de remboursement particulières de telle sorte que les frais ne représentent pas une barrière financière "directe" ; (3) seules les universités publiques ou privées subventionnées sont prises en compte ; (4) les estimations de parité de pouvoir d'achat sont imparfaites.

## 2. La grande majorité des pays européens offre des bourses sur critères sociaux

Afin d'aider les étudiant·es à faire face aux coûts engendrés par les études, les pays ont mis en place des systèmes de soutien financier à travers l'octroi de bourses. Il existe trois catégories principales de bourses : les bourses universelles, les bourses fondées sur le besoin et les bourses fondées sur le mérite. Puisqu'en France les bourses au mérite ne sont accessibles qu'aux étudiant·es boursier·es sur critères sociaux, nous nous concentrerons ici sur les bourses universelles et celles fondées sur le besoin par souci de concision.

L'existence de bourses d'étude dépend des politiques publiques mises en place dans chaque Etat. Ainsi, trois systèmes d'enseignement supérieur n'offrent pas de bourses, qu'elles soient universelles ou fondées sur des critères sociaux (Angleterre, Islande, et Lettonie). Dans 27 systèmes il existe des bourses sur critères sociaux et dans sept des bourses universelles (Danemark, Finlande, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays de Galle, et Suède).

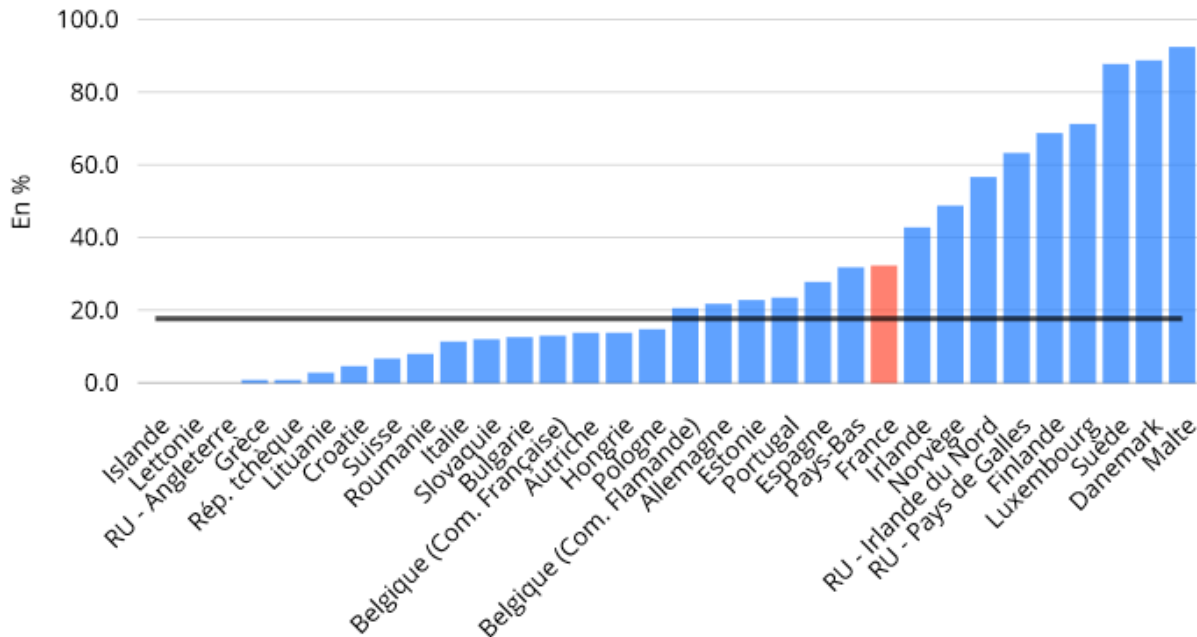
La part des étudiants du premier cycle bénéficiant de bourses sur critères sociaux varie fortement entre pays (graphique 3). Dans le système européen médian environ un·e étudiant·e sur cinq bénéficie d'une bourse sur critères sociaux ou universelle. En France<sup>6</sup>, 32,5% des étudiant·es en bénéficient, alors qu'ils et elles ne sont que 1% en Grèce et en République tchèque et 92,7% à Malte. Les pays nordiques affichent des taux de couverture très importants, car leurs bourses sont de type universel. L'Angleterre n'a plus de bourses fondées sur le besoin depuis 2016/17, celles-ci ayant été remplacées par des prêts.

---

<sup>6</sup> Dans le cas de la France, les données sont pour l'année 2016/17 et elles comprennent tou·te·s les étudiant·es du supérieur et non uniquement ceux et celles du premier cycle.

Graphique 3 : Un cinquième des étudiant-es du premier cycle perçoit une bourse sur critères sociaux (ou une bourse universelle)

Part des étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux ou d'une bourse universelle en 2018/19



Notes : La droite noire représente la médiane. Ce graphique représente la part d'étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps dans les universités publiques ou privées subventionnées bénéficiant d'une bourse universelle ou sur critères sociaux en 2018/19. La statistique correspond à l'année 2017/18 pour les pays suivants : Croatie, Danemark (2017), Espagne, Estonie, Finlande (2017), Grèce, Hongrie, Lituanie, Malte, Norvège, Pologne, Portugal, et Suisse ; 2016/17 : Allemagne (2016), Autriche, Belgique Communauté Flamande et Française, Bulgarie, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, et Suède (2016). Les données sont manquantes pour les pays suivants : Belgique Communauté Germanique, Chypre, Ecosse, Liechtenstein, et Slovénie.

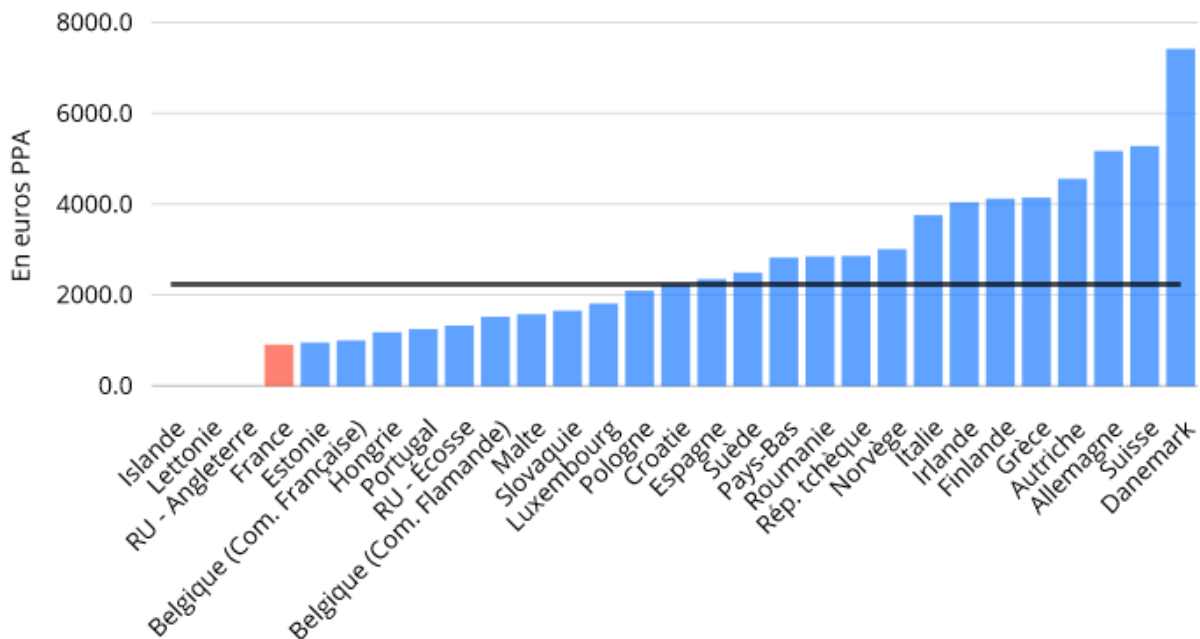
Lecture : En France, 32,5% des étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps bénéficient d'une bourse sur critères sociaux en 2018/19.

Source : Commission européenne/EACEA/Eurydice (2018), Frais et systèmes nationaux dans l'enseignement supérieur en Europe - 2018/2019 Luxembourg: Publications Office of the European Union.

Si la possibilité d'avoir une bourse varie d'un système à l'autre, c'est également le cas pour le montant perçu par les étudiant-es. Ces montants sont aussi très hétérogènes entre pays et difficilement comparables puisqu'ils reflètent en partie des différences d'objectifs de politiques publiques et d'existence d'autres types d'aide aux étudiant-es (graphique 4). En France, le montant le plus courant des bourses sur critères sociaux est de 922 euros PPA annuel, ce qui en fait le pays le moins généreux parmi ceux qui proposent ce type de bourse. Le pays le plus généreux est le Danemark (7 438 euros PPA).

Graphique 4 : L'étudiant-e médian-e perçoit 2 253 euros PPA de bourses

Montant annuel le plus courant des bourses universelles ou sur critères sociaux pour les étudiant-es nationaux-ales du premier cycle, en euros PPA, en 2018/19



Notes : La droite noire représente la médiane. Le graphique représente le montant annuel le plus courant des bourses universelles ou sur critères sociaux pour les étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps dans les universités publiques ou privées subventionnées, en euros PPA, en 2018/19. La statistique correspond à l'année 2017/18 pour les pays suivants : Belgique Communauté Française, Slovaquie et Suisse ; 2016/17 : Pays-Bas et Pologne (2016). Les données sont manquantes pour les pays suivants : Belgique Communauté Germanique, Bulgarie, Chypre, Irlande du Nord, Liechtenstein, Lituanie, Pays de Galles et Slovaquie.

Lecture : En France, le montant annuel le plus courant des bourses sur critères sociaux pour les étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps est de 922 euros PPA.

Sources : Commission européenne/EACEA/Eurydice (2018), Frais et systèmes nationaux dans l'enseignement supérieur en Europe - 2018/2019 Luxembourg: Publications Office of the European Union. Eurostat [prc\_ppp\_ind], consulté le 29/08/2019.

Par ailleurs, il est intéressant de croiser les statistiques sur la part d'étudiant-es payant des frais et la part d'étudiant-es bénéficiant d'une bourse universelle ou fondée sur le besoin (graphique 5). Cette analyse fait ressortir qu'il n'y a aucun lien entre ces deux variables, reflétant donc des divergences de priorités politiques. Les pays peuvent être classés en quatre groupes:

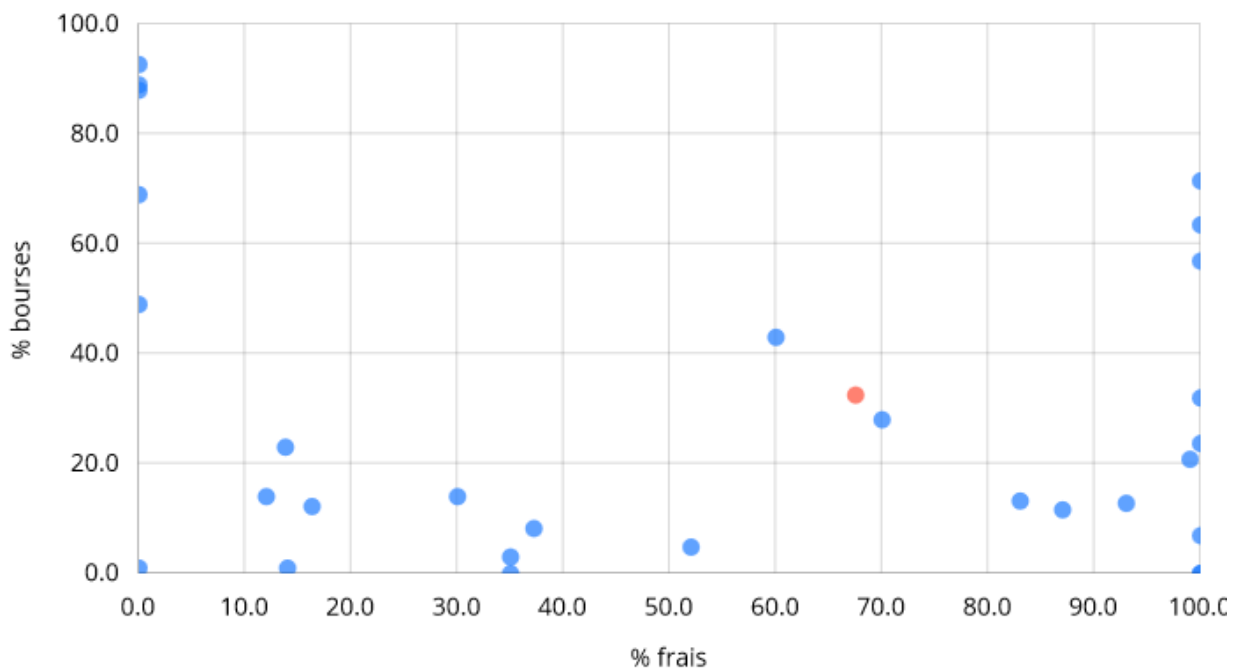
- *Faible part d'étudiant-es payant des frais / Forte part d'étudiant-es bénéficiant de bourses* : Seuls quatre pays figurent dans ce groupe (Danemark, Finlande, Malte et Suède). La Norvège est à la frontière de ce groupe avec 49% d'étudiant-es bénéficiant d'une bourse.
- *Faible part d'étudiant-es payant des frais / Faible part d'étudiant-es bénéficiant de bourses* : 10 pays figurent dans ce groupe (Autriche, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Roumanie,

République tchèque, et Slovaquie). L'Allemagne et la Pologne appartiennent aussi à ce groupe bien que des données précises sur la part d'étudiant-es payant des frais soient indisponibles<sup>7</sup>.

- *Forte part d'étudiant-es payant des frais / Forte part d'étudiant-es bénéficiant de bourses* : trois pays figurent dans ce groupe (Irlande du Nord, Luxembourg, et Pays de Galles).
- *Forte part d'étudiant-es payant des frais / Faible part d'étudiant-es bénéficiant de bourses* : 13 pays figurent dans ce groupe (Angleterre, Belgique (Communautés Française et Flamande), Bulgarie, Croatie, Espagne, France, Irlande, Islande, Italie, Pays-Bas, Portugal, et Suisse).

*Graphique 5 : Aucun lien n'existe entre la part d'étudiant-es payant des frais et la part d'étudiant-es bénéficiant d'une bourse*

*Relation entre la part des étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps payant des frais supérieurs à 100 euros en 2017/18 et la part de ceux et celles bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux ou d'une bourse universelle en 2018/19*



*Notes : voir les notes des graphiques 1 et 3. Les données sont manquantes pour les pays suivants : Allemagne, Belgique Communauté Germanique, Chypre, Écosse, Liechtenstein, Pologne, et Slovaquie.*

*Lecture : En France, 67,5% des étudiant-es nationaux-ales du premier cycle à plein temps paient des frais en 2017/18, et 32,5% bénéficient d'une bourse sur critères sociaux.*

*Sources : voir les sources des graphiques 1 et 3.*

<sup>7</sup> Voir les notes de la figure 15 du rapport [Eurydice](#).



### 3. Un rendement privé de l'enseignement supérieur hétérogène sur le plan de l'insertion professionnelle

Le coût privé de l'enseignement doit être apprécié au regard de ce que rapporte la poursuite d'études supérieures (*i.e* son rendement), notamment en matière d'insertion sur le marché du travail. Par exemple, si l'augmentation du nombre d'années d'étude supérieure est assimilée à une hausse des revenus futurs, alors il sera plus facile d'accepter un coût élevé de l'éducation. C'est pour cette raison que le rendement de l'enseignement supérieur doit être analysé pour compléter l'étude sur le coût de l'enseignement.

Le rendement de l'enseignement supérieur peut s'apprécier non seulement à l'échelle individuelle, mais aussi à l'échelle de la société ou de l'État. Nous nous intéressons ici au rendement privé de l'obtention d'un diplôme supérieur, pour lequel il existe différentes mesures. En concentrant l'analyse sur le plan de l'insertion professionnelle à l'issue des études, les écarts d'accès à l'emploi et de conditions salariales entre diplômé-es du supérieur et du secondaire offrent une manière simple de comparer le rendement effectif de l'enseignement supérieur dans les pays d'Europe.

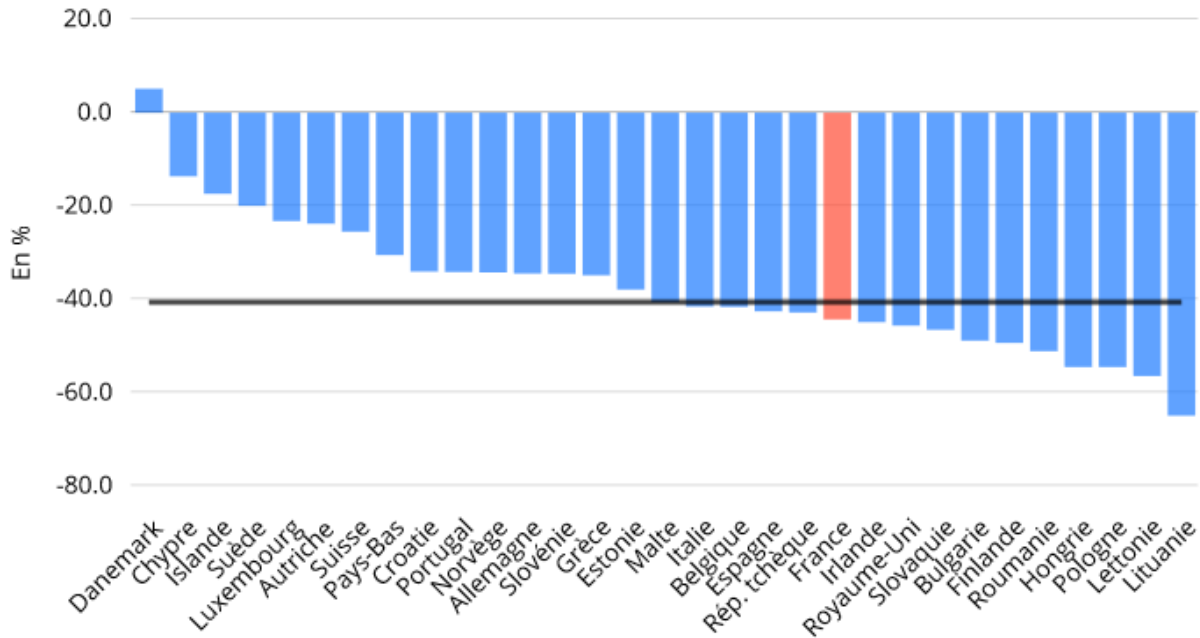
Entre les pays d'Europe, une hétérogénéité importante s'observe à la fois du point de vue de l'accès à l'emploi des diplômés du supérieur par rapport à ceux du secondaire, et du point de vue du salaire moyen perçu par les diplômés du supérieur par rapport aux diplômés du secondaire. La France figure parmi les pays où l'obtention d'un diplôme du supérieur offre la plus grande rentabilité selon ces deux indicateurs.

Détenir un diplôme de l'enseignement supérieur garantit une meilleure insertion sur le marché du travail, sauf au Danemark (Graphique 6 partie A). En effet, à l'exception du cas danois, le taux de chômage des diplômé-es du supérieur est systématiquement plus faible que celui des diplômé-es du secondaire. L'écart de taux de chômage entre ces deux groupes va de -65,0% en Lituanie à -13,6% à Chypre. Au Danemark, si les diplômé-es du secondaire ont un plus faible taux de chômage que les diplômé-es du supérieur, ce phénomène est anecdotique dans la mesure où ces deux populations rencontrent un taux de chômage très bas (autour de 4%). La France se hisse parmi les pays où les diplômé-es du supérieur ont le taux de chômage le plus faible par rapport aux diplômés du secondaire (-44%).

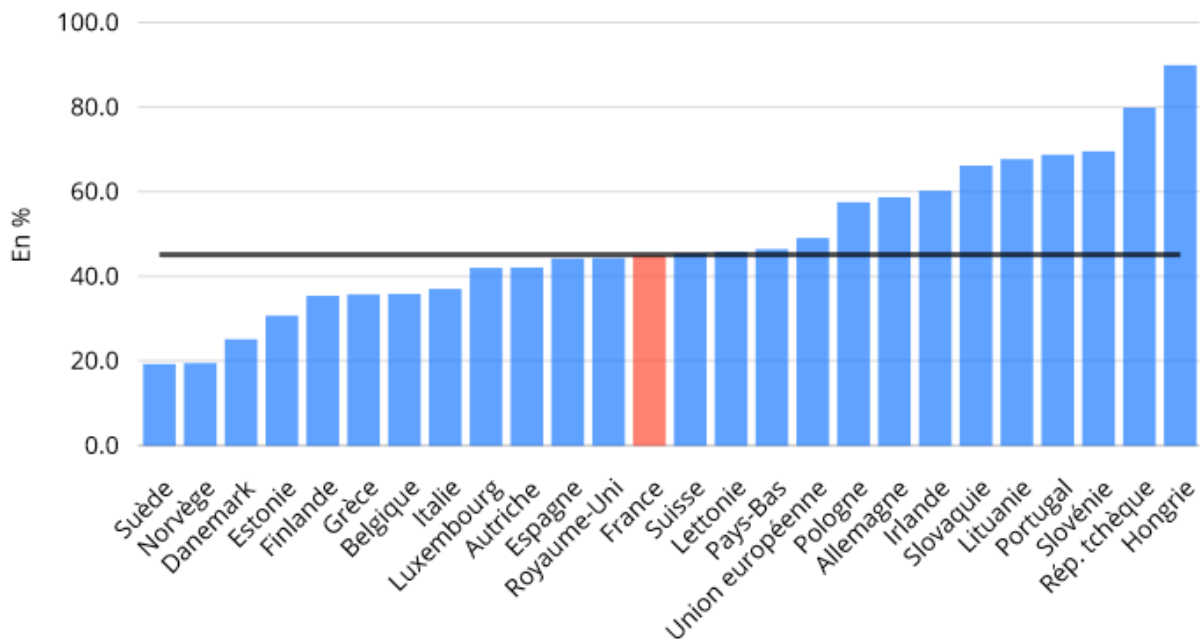
Le salaire moyen des diplômé-es du supérieur est plus élevé que celui des diplômé-es du secondaire dans tous les pays, mais des écarts importants s'observent entre pays (Graphique 6 partie B). En Suède, l'écart de salaire est de +19%, alors qu'il est de +90% en Hongrie. La France se situe entre ces deux extrêmes, avec un salaire moyen plus élevé de +45%.

Graphique 3 : Une meilleure insertion professionnelle chez les diplômé-es du supérieur, mais d'importantes disparités entre pays

Partie A : Écarts de taux de chômage entre diplômé-es du supérieur et du secondaire



Partie B : Écarts de salaire moyen entre diplômé-es du supérieur et du secondaire



*Notes : diplômé-es du supérieur = ISCED entre 5 et 8, diplômé-es du secondaire = ISCED entre 3 et 4. Tous les pays ne sont pas présents dans les données salaires de l'OCDE. Les statistiques des salaires pour l'union européenne sont faites sur le sous-ensemble des 22 pays de l'UE membres de l'OCDE.*

*Lecture : En France, les diplômé-es du supérieur ont un taux de chômage inférieur de -44,3% par rapport aux diplômé-es du secondaire. Les salarié-es à temps plein ont quant à eux un salaire moyen supérieur de +45%.*

*Sources : Eurostat [lfsa\_urgaed], consulté le 15/08/2019, et OECD, Education at a Glance (25-64 ans, travailleur-euses à plein temps, 2014-2016).*

## **Conclusion**

En 2019, l'application en France de la différenciation des droits d'inscription dans les universités pour les étudiant-es extra-communautaires a relancé le débat autour de la question du coût des études supérieures. Comparer entre pays le coût effectif de la poursuite d'études supérieures n'est pourtant pas chose aisée. En confrontant à la fois les frais universitaires appliqués, les mécanismes de soutien financier permettant d'alléger la charge réelle des études et le rendement économique associé à la poursuite d'études supérieures, cette note met en avant la grande diversité des systèmes européens.

## **Pour aller plus loin**

- [Commission européenne/EACEA/Eurydice \(2018\), \*Frais et systèmes nationaux dans l'enseignement supérieur en Europe - 2018/2019\* Luxembourg : Publications Office of the European Union.](#)
- [OCDE \(2018\). \*Education at a Glance \(2018\)\*.](#)